

Prêt d'honneur Initiative Grandes Ecoles & Universités

INITIATIVE FRANCE

Présentation du dispositif

Le prêt d'honneur Initiative Grandes Ecoles & Universités a pour objectif de développer les créations d'entreprises innovantes au sein des Grandes Ecoles, Universités et Centres de Recherche.

Le prêt d'honneur permet aux créateurs de renforcer leurs fonds propres et d'accéder à des financements complémentaires (subventions, prêts bancaires, levées de fonds) pour disposer des premiers fonds nécessaires à leur lancement.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Ce dispositif vise les personnes physiques qui ont créé ou ont un projet de création d'entreprises et qui sont conseillées et encadrées au sein d'incubateurs qui dépendent de Grandes Ecoles, d'Universités ou de Centres de Recherche.

Le projet doit être incubé dans l'un des incubateurs des établissements d'enseignement supérieur partenaires (incubateurs de l'Institut Mines-Télécom, de l'Ecole Arts et Métiers et de l'Université Paris-Dauphine, de l'Institut de recherche par le développement, de l'Institut supérieur d'électronique de Paris, de l'université Paris-Est).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le prêt personnel est sans intérêt ni caution personnelle, pour un montant compris entre 10 000 et 40 000 €, jusqu'à 60 000 € par entreprise.

Pour quelle durée ?

Ce prêt est remboursé en 5 ans après un différé de 12 mois et est cumulable éventuellement avec un autre prêt d'honneur.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme

Les demandes de prêt d'honneur sont à faire à Initiative France.

Critères complémentaires

- Effectif de moins de 250 salariés.
- Publics visés par le dispositif
 - > Créateur
 - > Etudiant

Organisme

INITIATIVE FRANCE

- **Accès aux contacts locaux**
55 Rue des Francs Bourgeois
75181 PARIS
Téléphone : 01 40 64 10 20
Web : www.initiative-france.fr/...